



Espace Jeunes de Saint-Arnoult-en-Yvelines 2024/25



Attestation d'assurance + Ticket Jeune ou 20€ (Trésor Public)

I/ FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU JEUNE

1/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE JEUNE

NOM : Prénom :
 Né(e) le :/...../..... Sexe : M F
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 N° Portable : Mail :

2/ RESPONSABLE LEGAUX

	Père	Mère
NOM Prénom		
Adresse		
N° Domicile		
N° Portable		
Profession (facultatif)		
Adresse Employeur		
N° Travail		
Mail		

3/ AUTRES PERSONNES À CONTACTER ET AUTORISÉES À VENIR CHERCHER LE JEUNE SI BESOIN⁽¹⁾

NOM	Prénom	Adresse	Téléphone

4/ ASSURANCE (JOINDRE UNE ATTESTATION)

NOM :
 ADRESSE :
 Code Postal : Ville :
 N° POLICE OU CONTRAT :



Espace Jeunes de Saint-Arnoult-en-Yvelines 2024/25



5/ RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

MEDECIN TRAITANT

NOM : Dr Téléphone :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Remarque sur la santé du jeune (traitement particulier, allergies, régime alimentaire...) :

II/REGLEMENT GENERAL

1/INSCRIPTION ANNUELLE

Autorisation parentale pour les 11-17 ans permettant aux jeunes de participer aux activités proposées par le Service Jeunesse dans le cadre des horaires d'ouverture de la structure d'animation.

Pour l'inscription, il est souhaitable que les parents soient présents afin de pouvoir rencontrer un responsable de l'Espace Jeunes.

2/FONCTIONNEMENT

Les jeunes sont libres d'arriver et de repartir à leur gré sauf en cas de sortie ou d'activité. Pour les 11-17 ans, pour toutes sorties, mini séjours ou soirées prolongées, l'équipe d'animation fournira à chaque jeune une fiche d'autorisation spécifique, que le jeune devra rapporter signée par le responsable légal (avant la sortie)

Horaires d'ouverture :

Période scolaire (périscolaire)	Période de vacances
Lundi, mardi, jeudi 16h-18h30	Lundi au jeudi 10h-18h
Mercredi 13h30-19h et vendredi 16h-21h30 ou 18h30	Vendredi 14h-21h30

3/COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle est de 20 €.

Les activités pourront donner lieu à une participation.

Le jeune s'engage :

- à respecter le règlement intérieur
- à respecter les conditions de sécurité nécessaires au bon déroulement des activités
- à respecter les équipements et le matériel mis à sa disposition
- à respecter la vie de groupe (respect des autres jeunes, des adultes...)
- Tous comportements irrespectueux, agressif, injurieux envers les autres enfants ou les adultes, ainsi que des agissements perturbant la vie de groupe, ne pourront être admis et feront l'objet de sanctions de l'échelle suivante :
 1. Avertissement oral par le personnel communal
 2. Avertissement adressé par courrier à la famille
 3. Si le comportement reste inchangé ou en cas d'actes graves, la commune peut décider de l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant après information auprès des responsables légaux.
- à respecter les règles de fonctionnement des activités (respect des horaires, présentation d'autorisation parentale, paiement des activités...)
- à respecter l'interdiction de fumer
- à ne pas introduire, consommer ou vendre dans le local de produits stupéfiants quel qu'ils soient
- à ne pas consommer ou vendre d'alcool.



Espace Jeunes de Saint-Arnoult-en-Yvelines 2024/25



Tout jeune qui par son comportement mettra en péril l'esprit de groupe, commettra une agression physique ou verbale, de vols ou de dégradations, se verra convoqué par l'équipe de la commission jeune et suivant la gravité de l'acte, une plainte sera déposée. Il pourra également s'en suivre une exclusion temporaire ou définitive selon les cas.

4/ACTIVITES AU GYMNASSE

Le port des chaussures de sport est obligatoire.
Respect des locaux (éteindre les lumières, fermer les portes...)
Respect du règlement du gymnase.

5/ASSURANCES

La responsabilité de la ville est assurée en cas de faute de sa part y compris à l'occasion des activités du Service Jeunesse.

Ne sont cependant couverts, ni les accidents de trajet, ni les préjudices pouvant être causés par les jeunes à un tiers, ni les dommages corporels dont ils pourraient être victimes pendant leurs activités.

Par suite, il est demandé aux familles de contracter une assurance garantissant la Responsabilité Civile du jeune confié et très vivement conseillé de souscrire également un contrat type « individuel accident » couvrant les dommages corporels, causés, en toute circonstance.

Il est par ailleurs rappelé :

Que la municipalité n'est pas responsable des vols, pertes et détériorations des effets personnels des jeunes.
Qu'en cas d'accident survenant lors des activités, le jeune peut être transporté par les services de secours, à l'établissement hospitalier le plus proche. Une autorisation d'opérer et de transfusion sanguine doit être fournie par les responsables. Les parents étant prévenus dans la mesure du possible, il est nécessaire, afin d'éviter toute perte de temps en cas d'accident, que les familles signalent toutes modifications survenues dans leur situations (changement de domicile, de numéro de téléphone personnel et/ou professionnel...)

Dossier d'inscription

Les parents doivent obligatoirement remplir la fiche de renseignements pour les 11-17 ans.
Ces renseignements sont accessibles par les permanents salariés mais restent internes à l'Espace Jeunes et sont confidentiels.

6/AUTORISATIONS

Je soussigné(e) M./Mme responsable du jeune.....

Je déclare exacts les renseignements les renseignements sur cette fiche de renseignements et :

Entourer la mention choisie

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur auquel mon enfant est inscrit et accepter les conditions.	Oui/non
Autorise mon enfant à participer aux activités proposées dans le cadre des horaires d'ouvertures	Oui/non
Autorise l'utilisation du wifi et s'engage à l'utiliser correctement dans la structure et en aucun cas à naviguer sur des sites illégaux ou non adaptés. Par conséquent, je ne pourrais tenir responsable les services municipaux	Oui/non
Autorise mon enfant à être transporter en minibus municipal dans la commune pour des activités ...	Oui/non

Fait à	Le
Signatures des Parents :	Signature du Jeune :



Espace Jeunes de Saint-Arnoult-en-Yvelines 2024/25



Formulaire de droit à l'image - Jeunes

Dans le cadre des missions du club jeunesse, des photos et des vidéos sur lesquelles votre enfant pourrait apparaître vont être prises pour promouvoir les activités organisées par la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Ces photos pourront être affichées dans une structure municipale et être publiées sur les supports de communication municipaux.

Afin de respecter la vie privée de votre enfant, nous recueillons votre consentement pour diffuser les photos et vidéos qui seront prises de lui. Vous êtes libre de refuser : dans ce cas, aucune photo/vidéo de votre enfant ne sera diffusée.

L'autorisation remplie ci-dessous sera valable uniquement pour les photos et vidéos prises pour l'année

Nous, soussignés,, parents de l'enfant autorisons la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines à :

Entourer la mention choisie

Afficher des photos/vidéos sur lesquelles mon enfant apparait dans une structure municipale.	OUI / NON
Diffuser lors des événements organisés par la ville des photos/vidéos sur lesquelles mon enfant apparait.	OUI / NON
Diffuser sur les supports de communication de la ville (bulletin municipal et site internet) des photos/vidéos sur lesquelles mon enfant apparait.	OUI / NON
Diffuser sur les réseaux sociaux de la ville (Facebook ...) des photos/vidéos sur lesquelles mon enfant apparait. Pour te désinscrire vous pouvez faire la demande au directeur ou envoyer un mail (espacejeunes@say78.fr)	OUI / NON
Diffuser sur les réseaux sociaux de la ville (WhatsApp ...) des photos/vidéos sur lesquelles mon enfant apparait. Pour te désinscrire vous pouvez faire la demande au directeur ou envoyer un mail (espacejeunes@say78.fr)	OUI/NON
Je souhaite intégrer le groupe WhatsApp parents pour recevoir les actualités de l'Espace jeunes. Pour te désinscrire vous pouvez faire la demande au directeur ou envoyer un mail (espacejeunes@say78.fr)	OUI/NON
Je souhaite intégrer le groupe WhatsApp jeunes pour recevoir les actualités de l'Espace jeunes. Pour te désinscrire vous pouvez faire la demande au directeur ou envoyer un mail (espacejeunes@say78.fr)	OUI/NON

Fait à Signatures :
Le (date)

La commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines collecte vos données pour la gestion du droit à l'image de votre enfant et à la captation de sa voix. Elles seront conservées jusqu'au retrait du ou de son consentement à sa majorité. L'utilisation de vos données repose sur votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment. Vous disposez de droits sur vos données (accès, rectification, effacement, portabilité, limitation) que vous pouvez exercer auprès de notre Délégué à la protection des données : dpd@cigversailles.fr. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.